

| |
|--|
| SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} février 2021 |
|--|

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 1^{er} février 2021 à 19 h 30 à huis clos et enregistrée tel que l'exige l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Madame Josée St-Pierre
 District No 2 - Madame Anabel Vachon
 District No 3 - Monsieur Pascal Lessard
 District No 4 - Monsieur Alain Laflamme
 District No 5 - Monsieur Marco Bernard
 District No 6 - Madame Émilie Roberge

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur François Baril, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Baril, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue et des vœux de bonne année à tous les citoyens.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Baril fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 11 janvier 2021
4. Dossiers en cours
 - 4.1 Suivi des dossiers en cours
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer - Janvier 2021
 - 5.2 Brigadier scolaire
 - 5.3 Adhésion Fleurons du Québec
6. CORRESPONDANCE
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Annulation Festi-Neige
 - 7.2 Affichage offre d'emploi - Direction des loisirs et de la culture
8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Acceptation offre service WSP - Modélisation réseau aqueduc

9. URBANISME

9.1 Adoption du règlement 2021-221 pour amender le règlement 2015-180 de tarification des permis

9.2 Adoption du règlement 2021-222 d'émission d'un permis pour rénovation de toiture

10. INCENDIE

10.1 Nouvelle caserne - estimé des coûts

11. PROCHAINE SÉANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

21-02-7808

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES**

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE du 11 janvier 2021**

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 11 janvier 2021 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par monsieur Marco Bernard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 11 janvier 2021.

21-02-7809

ADOPTÉ

4. **DOSSIERS EN COURS**

Mme Josée St-Pierre nous entretient sur :

- Aucune rencontre

Mme Anabel Vachon nous informe sur :

- Rencontre live facebook avec Luc Berthold sujet : santé mentale, environ 60 jeunes ont participé

M. Pascal Lessard nous entretient sur :

- Comité d'Embellissement, formulaire d'adhésion pour les Fleurons expédié
- Affiche parc industriel : soumissions reçues

- Aréna : travaux pour fonte de la glace vont bien
- Réunion Maison des jeunes le 12 janvier

M. Alain Laflamme nous parle de :

- Régie intermunicipale Beauce-Amiante : 1 rencontre

M. Marco Bernard nous fait un suivi :

- Incendie : 8 appels
- Rencontre architecte nouvelle caserne
- Autre rencontre le 3 février

Mme Émilie Roberge nous parle de :

- 1 rencontre Comité RH le 29 janvier
- Travaux publics : grattage, soufflage, peinture, classement, réparation véhicules municipaux, travaux eau potable, bris d'aqueduc rue Roy

M. François Baril a assisté aux rencontres suivantes par visioconférence :

- Rencontre avec ce que les autres élus ont nommé et Conseil des Maires

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer - janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de janvier 2021 ont été préparées;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 198 294,46 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de janvier 2021 au montant de 137 286,94 \$, un montant de 19 556,85 \$ pour des comptes de décembre 2020 et 41 450,67 \$ pour les prélèvements de salaires de janvier 2021 est également approuvé.

5.2 Brigadier scolaire

Il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu d'accepter la démission de William Bureau au poste de brigadier effective à compter du 22 janvier 2021.

21-02-7811

ADOPTÉ

5.3 Adhésion Fleurons du Québec

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité d'East Broughton aux Fleurons du Québec avec un coût annuel de 464 \$ plus taxes pour 3 ans (2021 à 2023).

21-02-7812

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur François Baril donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

Un jugement a été rendu dans le dossier de Ginette Couture. Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu de confier un mandat de recherches à Dunton Rainville dans le dossier du jugement 235-32700186-195 par la Cour du Québec. Suite aux recommandations du procureur, une décision sera prise par le Conseil municipal.

21-02-7813

ADOPTÉ

Les Chevaliers de Colomb font une demande afin de les aider financièrement en raison des impacts majeurs causés par la COVID-19.

Il est proposé par monsieur Marco Bernard d'envoyer une lettre aux responsables des Chevaliers de Colomb pour les informer des différentes formes d'aide possible pour soutenir les organismes communautaires.

21-02-7814

ADOPTÉ

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Annulation Festi-Neige

Attendu les consignes gouvernementales en vigueur depuis le 9 janvier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu d'annuler l'édition 2021 du Festi-Neige.

Un communiqué de presse sera fait à ce sujet et pour informer la population sur un concours ayant pour thème *Bonhomme bonhomme viens-tu jouer ?* qui se déroulera jusqu'au 12 mars

inclusivement.

21-02-7815

ADOPTÉ

7.2 Affichage offre d'emploi - Direction des loisirs et de la culture

Il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu d'accepter la lettre de démission du directeur des loisirs, effective en date du 31 décembre 2020. Une lettre de remerciements sera expédiée à monsieur Cloutier pour le travail exemplaire réalisé à East Broughton.

21-02-7816

ADOPTÉ

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu de demander au consultant en ressources humaines Marc-André Paré de procéder à l'affichage d'un poste de directions des loisirs et de la culture au sein de la municipalité.

21-02-7817

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Acceptation offre service WSP - Modélisation réseau aqueduc

Attendu l'offre de service reçue de WSP pour la réalisation d'une modélisation du réseau d'aqueduc et d'un balancement hydraulique;

Attendu la nécessité de cette étude pour répondre à des demandes d'industriels;

Attendu que cette étude répondra à plusieurs besoins et planifications;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu d'accepter l'offre #2070790 de WSP au montant de 12 500 \$ plus taxes.

21-02-7818

ADOPTÉ

9. URBANISME

9.1 Adoption du règlement 2021-221 amendant les règlements 2015-180 et 2018-210 de tarification des permis

Attendu le règlement 2015-280 établissant les tarifs à la réglementation d'urbanisme;

Attendu le règlement 2018-210 amendant le règlement 2015-280;

Attendu que ces tarifs n'ont pas été indexés depuis plusieurs années;

Attendu la comparaison effectuée avec les tarifs chargés par des municipalités semblables à la nôtre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Laflamme et résolu d'amender les règlements 2015-180 et 2018-210 pour établir de nouveaux tarifs et ce, selon la grille proposée.

Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Règlements amendés

Les règlements 2015-180 et 2018-210 relatifs aux tarifs à la réglementation d'urbanisme sont amendés selon les dispositions ci-dessous. Toutes les autres dispositions du règlement 2015-180 et de ses amendements continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement :

Dispositions déclaratoires et interprétatives

Territoire assujetti

Ce règlement s'applique au territoire sous juridiction de la municipalité d'East Broughton.

Terminologie

Pour l'interprétation de ce règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, tout mot ou expression a le sens et la signification qui lui sont attribués au règlement de zonage et ses amendements; si un mot ou un terme n'y est pas spécifiquement noté, il s'emploie au sens communément attribué à ce mot ou à ce terme.

Tarifs

La grille de l'article 3.2 *Permis de construction, certificat d'autorisation, certificat d'occupation* est modifiée ainsi :

3.2 Permis de construction, certificat d'autorisation, certificat d'occupation, modification au zonage

| Pour un bâtiment principal | |
|-----------------------------|--------|
| Permis de construire | |
| Habitation | |
| Commerce et institution | 100 \$ |
| Industrie | |
| Agricole principal | |
| Permis de modifier | |
| Habitation | 50 \$ |
| Commerce et institution | 100 \$ |

| | |
|--|----------|
| Industrie | 100 \$ |
| Agricole principal | 100 \$ |
| Permis de démolir | |
| Habitation | 25 \$ |
| Commerce et institution | 50 \$ |
| Industrie | 50\$ |
| Agricole principal | 50 \$ |
| Pour un bâtiment accessoire | |
| Permis de construire | 50,00\$ |
| Permis de modifier | 25,00\$ |
| Permis de démolir | 0 |
| Pour une piscine creusée ou hors terre | |
| Permis de construire | 25,00\$ |
| Permis de modifier | 0 |
| Permis de démolir | 0 |
| Pour les éléments épurateurs (fosse septique et autre) | |
| Permis de construire | 75,00\$ |
| Permis de modifier | 75,00\$ |
| Permis de démolir | 0 |
| Pour une enseigne | |
| Permis de construire | 25,00\$ |
| Permis de modifier | 0 |
| Permis de démolir | 0 |
| Pour une clôture, une haie, un mur de soutènement | |
| Permis de construire | 25,00\$ |
| Permis de modifier | 0 |
| Permis de démolir | 0 |
| Pour certificat d'autorisation | |
| Pour déménager un bâtiment | 25,00\$ |
| Certificat d'autorisation/arbre | 25,00\$ |
| Pour certificat d'occupation | |
| Nouveau commerce | 50,00\$ |
| Changement d'usage | 25,00\$ |
| Certificat d'occupation domestique | 25,00\$ |
| | |
| Pour dérogation mineure | 300 \$ |
| Pour dérogation mineure pour un bâtiment principal ou un bâtiment accessoire, implanté avant l'entrée en vigueur des règlements de zonage, de lotissement et de construction | 150 \$ |
| Modification au règlement d'urbanisme | 1 000 \$ |
| Pour PPCMOI | 1 000 \$ |
| Chenil | 0 |
| Demande CPTAQ | 0 |
| Opération cadastrale | 50\$/lot |
| COLPORTAGE | 25\$ |

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

21-02-7819

ADOPTÉ

 Maire

 Directrice générale et secrétaire-trésorière

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| Avis de motion donné le : | 7 décembre 2020 |
| Adopté le : | 1 ^{er} février 2021 |
| Publication le : | 1 ^{er} mars 2021 |
| Entrée en vigueur : | 1 ^{er} février 2021 |

9.2 Adoption du règlement 2021-222 d'émission d'un permis pour rénovation de toiture

Attendu l'avis de motion donné le 7 décembre 2020;

Attendu que l'évaluation municipale est basée sur une multitude de paramètres dont l'âge apparent du bâtiment;

Attendu que pour assurer le suivi des travaux effectués sur le bâtiment, la MRC des Appalaches suggère d'émettre des permis pour tous les travaux de rénovation de toiture;

En conséquence, il est proposé par madame Anabel Vachon et résolu d'amender le règlement 97-030 afin de préciser que tous les travaux relatifs à la toiture d'un bâtiment nécessiteront un permis.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

21-02-7820

ADOPTÉ

 Maire

 Directrice générale et secrétaire-trésorière

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| Avis de motion donné le : | 7 décembre 2020 |
| Adopté le : | 1 ^{er} février 2021 |
| Publication le : | 1 ^{er} mars 2021 |
| Entrée en vigueur : | 1 ^{er} février 2021 |

10. INCENDIE

10.1 Nouvelle caserne - estimé des coûts

L'estimé préliminaire de la firme DG3A pour la construction de la future caserne est déposé. Les élus ont pris connaissance des documents présentés.

11. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 1^{er} mars 2021 à 19 h 30.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Josée St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 19 h 45.

21-02-7821

ADOPTÉ

François Baril, maire

Manon Vachon, directrice générale et secr.
trésorière